

ÉDITO

Une fusion prometteuse : construisons ensemble le futur !

Depuis le 1er Juin 2007, le CTBA en fusionnant avec l'AFOCEL est devenu l'Institut technologique FCBA : Forêt, Cellulose, Bois-construction, Ameublement.

Engagé en 2005 dans un contexte économique aux évolutions rapides et de plus en plus international, le processus ayant abouti à cette fusion s'est fait avec l'accord des différentes professions concernées, depuis l'exploitation forestière et la pâte à papier jusqu'aux industries de la seconde transformation du bois et de l'ameublement.

FCBA poursuit bien évidemment ses activités et réaffirme son souhait de proximité et d'efficacité vis à vis de ses partenaires et clients pour encore plus d'innovation au service de vos entreprises.

Georges Henri Florentin

Directeur du Pôle Industries Bois Construction

Termites

Les conséquences qui découlent de l'application des textes récents sont multiples :

- ♦ Allongement de la durée de validité du rapport de diagnostic : il passe à 6 mois alors que l'état parasitaire était valable 3 mois.
- ♦ Nouveau modèle de rapport de diagnostic (arrêté du 29 mars 2007) et référence à la future norme XP P 03-201 relative au diagnostic 'termite' dans le bâtiment.
- ♦ Certification obligatoire pour les opérateurs de diagnostic immobilier

Parallèlement, rappelons que l'article 7 de la loi n° 99-471 (qui n'a pas été abrogé) est entré en application depuis quelques mois avec la promulgation du décret n° 2006-591 qui fixe les mesures de protection des constructions neuves contre les insectes xylophages (Cf. brève n° 14).

La ratification de l'ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005 relative au logement et à la construction par la loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006 (loi d'engagement national pour le logement), a conduit à l'abrogation des articles 2,3,4,8 et 9 de la loi 99-471 (dite loi termites) ainsi que du décret n° 2000-613.

Les articles abrogés ont été insérés dans le code de la construction et de l'urbanisme (titre III, articles R.133-3 à 133-7 et R. 271-4 à R. 271-5) par application des décrets n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 et n° 2006-1653 du 21 décembre 2006, ainsi que dans les arrêtés du 30 octobre 2006 et du 29 mars 2007 fixant le modèle de l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment (il remplace l'ancien modèle relatif à l'état parasitaire).

Contact FCBA :

Marc Jequel - Tél. : 05 56 43 63 96

Mél : marc.jequel@fcba.fr

Partenariat FCBA/CSTB

En collaboration avec l'UIB (Union des Industries du Bois) , FCBA et CSTB ont travaillé durant ses derniers mois pour finaliser une convention de partenariat portant sur les axes suivants :

- ♦ Recherche collective
- ♦ Evaluation des produits innovants (procédures d'Avis Techniques, de Documents Techniques d'Applications ou d'Agrément Technique Européen)
- ♦ Certification
- ♦ Consultance innovante

- ♦ Formation
- ♦ Communication (ouvrages, colloques, etc.)

Ce partenariat est destiné à améliorer le positionnement sur le marché des produits et systèmes constructifs de la filière bois construction en associant les deux organismes dans une logique de complémentarité de compétences.

La recherche collective fera notamment l'objet de concertations permanentes avec l'UIB afin de déterminer des axes stratégiques d'études.

Contact FCBA :

Serge Le Névé - Tél. : 05 56 43 63 05

Mél : serge.leneve@fcba.fr

Produits biocides : déclaration et étiquetage

Conformément à la loi sur l'eau votée le 30 décembre 2006 (n° 2006-1772), le Ministère de l'Ecologie a préparé un projet de décret visant la déclaration obligatoire des produits biocides et les mentions obligatoires à apposer sur leur emballage. Ce travail a été réalisé en s'appuyant sur les avis des organisations professionnelles concernées.

Un outil internet sera mis à la disposition des fabricants de produits qui auront probablement jusqu'au mois de juillet 2008 pour déclarer à l'autorité compétente les produits biocides qu'ils commercialisent.

Cette disposition a pour objet de permettre au Ministère d'apprécier

l'état actuel de la situation nationale alors même que la Directive Biocides concernant les spécialités commerciales ne prendra pleinement ses effets que dans une dizaine d'années.

Parallèlement, un document guide à l'attention des responsables de la mise sur le marché des produits biocides est en cours d'élaboration par le Ministère de l'Ecologie. Ce document est destiné à guider les fabricants du secteur biocides sur la manière de se conformer à la réglementation française sur l'étiquetage des produits biocides mis sur le marché. Il devrait être disponible dans le courant de l'automne.

Contact FCBA :
Marc Jequel - Tél. : 05 56 43 63 96
Mél : marc.jequel@fcba.fr

Bienvenue à Magdalena Kutnik

qui a rejoint le laboratoire de Biologie au sein du Pôle Laboratoires Bois de FCBA début juillet 2007. Après deux ans et demi passés au CIAT au poste d'Ingénieur Construction Spécialisé en Dégâts Biologiques du Bois, Magdalena a pris au laboratoire les fonctions d'Ingénieur E&R en biologie et préservation du bois, en succession d'Hélène Callot.

Titulaire d'une thèse en entomologie obtenue à l'université de

Tours, Magdalena s'est consacrée pendant trois ans à l'écologie et à la génétique évolutive des termites souterrains avant de rejoindre FCBA.

A l'interface des équipes mycologie et entomologie, sa mission actuelle est de contribuer à la recherche et au développement dans les domaines de la durabilité et de la préservation du bois

Tél. : 05 56 43 64 46
Mél : magdalena.kutnik@fcba.fr

Agenda

BATIMAT 2007

aura lieu du 5 au 10 novembre à la Porte de Versailles. Notez d'ores et déjà de passer au stand FCBA dans le Hall 1 - G55.

La prochaine Commission professionnelle Durabilité et Préservation du Bois

aura lieu le jeudi 22 novembre 2007 de 10 h 00 à 16 h 00 à FCBA Paris.

Colloque Bois Climat Carbone

Il aura lieu le 31 janvier 2008 à FCBA Paris. L'objectif de cette journée est d'informer les professionnels de la transformation du bois, des impacts de leurs activités sur le changement climatique : émissions de gaz à effet de serre, stockage du carbone dans les produits en bois ou à base de bois, substitution de matériaux intensifs en énergie par des produits en bois ou à base de bois... et de leur permettre d'anticiper les évolutions réglementaires à venir, voire les opportunités de financement pour notre filière.

A noter

FCBA INFO en ligne, gratuit et sans abonnement !

FCBA INFO, le magazine d'information de FCBA, est désormais consultable en ligne sur un site dédié : www.fcba.info. Les articles sont accessibles directement, sans abonnement ni identification préalable. Ce site vous donne accès à tous les articles de l'année en cours, et aux articles archivés depuis janvier 2003 extraits de l'ex-revue imprimée. Vous pouvez également, via un formulaire spécifique, réservé aux professionnels, être régulièrement informé sur les activités de FCBA qui vous intéressent, sous forme d'alertes dans votre messagerie.

Consultation des brèves

Les trois derniers numéros des brèves FCBA (Charpente ossature, Panneaux, Parquets lambris, Menuiserie, Adjuvants, Durabilité et Préservation) sont disponibles sur notre site Internet : www.ctba.fr/5_bois_construction/index.php?rub=breves



Pôle Industries Bois Construction

Allée de Boutaut – BP 227 - 33028 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 43 63 00 - Fax : 05 56 43 64 80

Au 1er juin 2007 AFOCEL et CTBA sont devenus FCBA
www.fcba.fr